

Quant au principe n° 9, il y a une proposition de l'Algérie, mais j'avance que là encore il existe une corrélation conceptuelle avec le deuxième principe énoncé par la Chine.

Pour le principe n° 10, il y a une proposition du Chili.

Quant au principe n° 11, il y a une proposition de l'Iran.

Pour le principe n° 12, il y a une proposition de la Tanzanie.

En ce qui concerne le principe n° 13, je vois une corrélation conceptuelle avec le principe n° 3 de la Chine.

Quant au principe n° 14, il y a les propositions du Brésil et de l'Iran.

On a donc probablement ici un nouveau principe, le principe n° 11 de la Chine.

Pour le principe n° 15, il y a une proposition du Brésil et puis une nouvelle proposition faite par le Chili.

Quant au principe n° 16, il y a les propositions de l'Iran et du Saint-Siège.

Pour le principe n° 17, il y a les propositions du Brésil, de l'Inde, du Soudan, de l'Algérie et une corrélation avec le principe n° 9 de la Chine.

Quant au principe n° 18, il y a les propositions du Brésil et du Saint-Siège. Nous y voyons une certaine interdépendance avec les principes 6, 8 et 12 de la Chine.

Pour le principe n° 19, il y a une proposition du Brésil et une corrélation avec les principes 6 et 8 de la Chine.

Quant au principe 20, il y a une proposition de l'Argentine.

Pour le principe 21, il y a les propositions faites par les Etats-Unis, la Tanzanie, le Pérou, et une corrélation avec le cinquième point chinois et, probablement, avec le quatrième, mais ce n'est là, bien sûr, qu'une opinion.

Pour le principe 22, il y a une proposition du Brésil.

Pour le principe 23, il y a encore une proposition du Brésil.

....